

## Décision relative à une modification administrative d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

**N° AMM : FR-2018-0118**

*Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de modification administrative portant sur le changement de nom du fabricant de la famille de produits et de la substance active et l'ajout de cinq sites de fabrication pour la famille de produits **IPBC BIOCIDAL PRODUCT FAMILY PT13**,*

de la société *TROY CHEMICAL COMPANY BV*  
enregistrée sous le numéro *BC-WL063592-18*

### Article 1<sup>er</sup>

La modification administrative de l'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits désignée ci-dessus **est accordée** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

### Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 20 décembre 2028.

A Maisons-Alfort, le

09 FEV. 2021

  
**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

*Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.*

### Partie I. - Premier niveau d'information

#### 1. Informations administratives

##### 1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	IPBC BIOCIDAL PRODUCT FAMILY PT13
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

##### 1.2. Type de famille de produits

Types de produit	TP13 - Produit de protection des fluides de travail ou de coupe.
------------------	--

##### 1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	TROY CHEMICAL COMPANY BV
	Adresse	POORTWEG 4C 2612PA DELFT PAYS-BAS
Numéro de demande	BC-WL063592-18	
Type de demande	Demande de modification administrative (NA-ADC)	
Numéro d'autorisation	FR-2018-0118	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	

##### 1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	TROY CHEMICAL COMPANY BV
Adresse du fabricant	POORTWEG 4C 2612PA DELFT PAYS-BAS
Emplacement des sites de fabrication	WESTELIJKE RANDWEG 9 4791 RT KLUNDERT PAYS BAS
	INDUSTRIEPARK 23, 56593 HORHAUSEN, ALLEMAGNE
	AM ALTEN GALGEN 14 56410 MONTABAUR ALLEMAGNE
	GESCHWISTER-SCHOLL-STRASSE 127 39218 SCHÖNEBECK/ELBE ALLEMAGNE

	MECKLENBURGER STR. 229 23568 LÜBECK ALLEMAGNE
	HALCHTERSCHER STR. 33 38304 WOLFENBÜTTEL ALLEMAGNE
	AM NORDTURM 5 46562 VOERDE ALLEMAGNE

### 1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	3-Iodo-2-propynyl butyl carbamate
<b>Nom du fabricant</b>	TROY CORPORATION
<b>Adresse du fabricant</b>	8 VREELAND ROAD, 07932 FLORHAM PARK, NEW JERSEY, ETATS-UNIS
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	ONE AVENUE L, 07105 NEWARK, NEW JERSEY, ETATS-UNIS

<b>Substance active</b>	3-Iodo-2-propynyl butyl carbamate
<b>Nom du fabricant</b>	TROY CHEMICAL COMPANY BV
<b>Adresse du fabricant</b>	POORTWEG 4C 2612PA DELFT PAYS-BAS
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	INDUSTRIEPARK 23, 56593 HORHAUSEN, ALLEMAGNE

## 2. Composition de la famille de produits et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
IPBC	3-Iodo-2-propynyl butyl carbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	9,9	100

### 2.2. Type de formulation

AL – Autre liquide GR - Granule
------------------------------------

## Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 1

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 1

#### 1.1. Identification du Méta RCP 1

<b>Identification</b>	IPBC 10
-----------------------	---------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 1</b>	-
-----------------	---

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	TP13 – Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
----------------------------	--

### 2. Composition du Méta RCP 1

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
IPBC	3-Iodo-2-propynyl butyl carbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	9,9	9,9

#### 2.2. Type de formulation

AL – Autre Liquide
--------------------

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 1

#### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Irritation oculaire catégorie 2. Irritation cutanée catégorie 2. Sensibilisant cutané catégorie 1. Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée catégorie 2. Toxicité aquatique aiguë de catégorie 1. Toxicité aquatique chronique de catégorie 2.
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation). H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	<p>H315 : Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation).</p> <p>H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.</p> <p>P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation.</p> <p>P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.</p> <p>P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).</p> <p>P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.</p> <p>P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.</p> <p>P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu.</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/récipient selon la réglementation en vigueur.</p>
Note	-

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Fluide de coupe

<b>Type de produit</b>	TP 13 – Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	-
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Moisissures Levures
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Préservation des fluides de coupe synthétiques ou à base d'huile d'origine minérale (MWF).
<b>Méthode(s) d'application</b>	<p>Système clos et ouvert.</p> <p><u>Traitement préventif :</u> Une application dans le concentré du fluide de coupe.</p> <p><u>Traitement curatif :</u> Une application par réservoir dans le fluide de coupe dilué au cours de son utilisation.</p>



<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	<u>Traitement préventif :</u> 1 application dans le concentré du fluide de coupe pour atteindre une concentration finale en IPBC dans le fluide de coupe dilué entre 0,005 et 0,015 %.  <u>Traitement curatif :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fluide de coupe synthétique : 0,05 – 0,15 % de produit dans le fluide de coupe (correspondant à 0,005 – 0,015 % IPBC).</li><li>- Fluide de coupe à base d'huile d'origine minérale : 0,1 – 0,15 % de produit dans le fluide de coupe (correspondant à 0,01 – 0,015 % IPBC).</li></ul>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels Industriels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Seaux de 5 à 30 kg en HDPE Tonneaux de 200 à 230 kg en HDPE Cuve de 1000 à 1100 kg en HDPE

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Il est recommandé de déterminer la concentration optimale de produit à utiliser et de s'assurer de la compatibilité avec le fluide de coupe à l'aide d'essais en laboratoire.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Éviter le contact direct avec les composés chimiques fortement acides ou alcalins.
- Le produit est stable dans la gamme de pH 3 - 10,5.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs et les poussières.



Lors de la phase de manipulation du produit :

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
- Porter une combinaison de catégorie III type 6 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
- Porter une protection oculaire ;
- Porter un appareil de protection respiratoire (matériau de l'appareil à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

### **5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

### **5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

- Ne pas stocker à des températures supérieures à 35 °C.
- Ne pas stocker à moins de 5°C.
- Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé, dans l'emballage commercial.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Durée de vie : 2 ans.

## **6. Autre(s) information(s)**

-

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 1

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	TROYSHIELD PA10				
Numéro d'autorisation	FR-2018-0118-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
IPBC	3-Iodo-2-propynyl butyl carbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	9,9

## Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 2

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 2

#### 1.1. Identification du Méta RCP 2

Identification	IPBC 20
----------------	---------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	-
----------	---

#### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 13 – Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
---------------------	---

## 2. Composition du Méta RCP 2

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
IPBC	3-Iodo-2-propynyl butyl carbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	20	20

### 2.2. Type de formulation

AL – Autre Liquide
--------------------

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 2

#### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Toxicité aiguë catégorie 4. Irritation cutanée catégorie 2. Lésions oculaires graves catégorie 1. Sensibilisant cutané catégorie 1. Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée catégorie 1. Toxicité aquatique aiguë de catégorie 1. Toxicité aquatique chronique de catégorie 2.
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion. H332 : Nocif par inhalation. H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation). H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion. H332 : Nocif par inhalation. H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation). H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Conseils de prudence	P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P314 : Consulter un médecin en cas de malaise. P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). P330 : Rincer la bouche. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment. P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

	P301 + P312 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.../en cas de malaise. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu/récepteur selon la réglementation en vigueur.
Note	-

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Fluide de coupe

<b>Type de produit</b>	TP 13 – Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	-
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Levures Moisissures
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Préservation des fluides de coupe synthétiques ou à base d'huile d'origine minérale (MWF).
<b>Méthode(s) d'application</b>	Système clos et ouvert. <u>Traitement préventif :</u> Une application dans le concentré du fluide de coupe.  <u>Traitement curatif :</u> Une application par réservoir dans le fluide de coupe dilué au cours de son utilisation.
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	<u>Traitement préventif :</u> 1 application dans le concentré du fluide de coupe pour atteindre une concentration finale en IPBC dans le fluide de coupe dilué entre 0,005 et 0,015 %.  <u>Traitement curatif :</u> 0,025 – 0,075 % de produit dans le fluide de coupe dilué (correspondant à 0,005 – 0,015 % IPBC).
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels Industriels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Seaux de 5 à 30 kg en HDPE Tonneaux de 200 à 230 kg en HDPE Cuve de 1000 à 1100 kg en HDPE

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2



#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Il est recommandé de déterminer la concentration optimale de produit à utiliser et de s'assurer de la compatibilité avec le fluide de coupe à l'aide d'essais en laboratoire.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Eviter le contact direct avec les composés chimiques fortement acides ou alcalins.
- Le produit est stable dans la gamme de pH 3 - 10,5.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs et les poussières.
- Lors de la phase de manipulation du produit :
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
  - Porter une combinaison de catégorie III type 6 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
  - Porter une protection oculaire ;
  - Porter un appareil de protection respiratoire (matériau de l'appareil à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.



#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (égvier, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker à des températures supérieures à 35 °C.
- Ne pas stocker à moins de 5°C.
- Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé, dans l'emballage commercial.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Durée de vie : 2 ans.

### 6. Autre(s) information(s)

-

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 2

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	TROYSHIELD F20				
Numéro d'autorisation	FR-2018-0118-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
IPBC	3-Iodo-2-propynyl butyl carbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	20

## Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 3

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 3

#### 1.1. Identification du Méta RCP 3

Identification	IPBC 30
----------------	---------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	-
----------	---

#### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 13 – Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
---------------------	---

## 2. Composition du Méta RCP 3

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
IPBC	3-Iodo-2-propynyl butyl carbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	30	30

### 2.2. Type de formulation

AL – Autre liquide

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 3

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aiguë catégorie 4. Irritation cutanée catégorie 2. Lésions oculaires graves catégorie 1. Sensibilisant cutané catégorie 1. Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée catégorie 1. Toxicité aquatique aiguë de catégorie 1. Toxicité aquatique chronique de catégorie 1.
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion. H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H332 : Nocif par inhalation. H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation). H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion. H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H332 : Nocif par inhalation. H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation). H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Conseils de prudence	P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

	<p>P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.  P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.  P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).  P330 : Rincer la bouche.  P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment.  P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.  P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.  P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  P301 + P312 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.../en cas de malaise.  P391 : Recueillir le produit répandu.  P501 : Éliminer le contenu/récipient selon la réglementation en vigueur.</p>
Note	-

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

### 4.1. Description de l'usage

**Tableau 1. Usage # 1 – Fluide Métallique de travail – Professionnels – Système clos et ouvert**

<b>Type de produit</b>	TP 13 – Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	-
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Levures Moisissures
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Préservation des fluides de coupe synthétiques ou à base d'huile d'origine minérale (MWF).
<b>Méthode(s) d'application</b>	Système clos et ouvert.  <u>Traitement préventif :</u> Une application dans le concentré du fluide de coupe.  <u>Traitement curatif :</u> Une application par réservoir dans le fluide de coupe dilué au cours de son utilisation.
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	<u>Traitement préventif :</u> 1 application dans le concentré du fluide de coupe pour atteindre une concentration finale en IPBC dans le fluide de coupe dilué entre 0,005 et 0,015 %.  <u>Traitement curatif :</u> 0,017 – 0,05 % de produit dans le fluide de coupe dilué (correspondant à 0,005 – 0,015 % IPBC).
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels Industriels

<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Seaux de 5 à 30 kg en HDPE Tonneaux de 200 à 230 kg en HDPE Cuve de 1000 à 1100 kg en HDPE
--	--

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Il est recommandé de déterminer la concentration optimale de produit à utiliser et de s'assurer de la compatibilité avec le fluide de coupe à l'aide d'essais en laboratoire.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Éviter le contact direct avec les composés chimiques fortement acides ou alcalins.
- Le produit est stable dans la gamme de pH 3 -10,5.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs et les poussières.
- Lors de la phase de manipulation du produit :
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
  - Porter une combinaison de catégorie III type 6 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
  - Porter une protection oculaire ;
  - Porter un appareil de protection respiratoire (matériau de l'appareil à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (égvier, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker à des températures supérieures à 25 °C.
- Ne pas stocker à moins de 5°C.
- Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé, dans l'emballage commercial.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Durée de vie : 2 ans.

### 6. Autre(s) information(s)

-

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 3

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	TROYSHIELD FX40				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2018-0118-03				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
IPBC	3-Iodo-2-propynyl butyl carbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	30

## Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 4

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 4

#### 1.1. Identification du Méta RCP 4

Identification	IPBC 100
----------------	----------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 4	-
----------	---

#### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 13 – Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
---------------------	---

### 2. Composition du Méta RCP 4

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
IPBC	3-Iodo-2-propynyl butyl carbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	100	100

#### 2.2. Type de formulation

GR - Granule
--------------

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 4

#### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aiguë catégorie 1. Toxicité aiguë catégorie 4. Lésions oculaires graves catégorie 1. Sensibilisant cutané catégorie 1. Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée catégorie 1. Toxicité aquatique aiguë de catégorie 1. Toxicité aquatique chronique de catégorie 1.
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H331 : Toxique par inhalation. H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation). H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	<p>H302 : Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H318 : Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H331 : Toxique par inhalation.</p> <p>H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation).</p> <p>H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.</p> <p>P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation.</p> <p>P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>P330 : Rincer la bouche.</p> <p>P301 + P312 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.../en cas de malaise.</p> <p>P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.</p> <p>P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/réceptacle selon la réglementation en vigueur.</p>
Note	-

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 4

### 4.1. Description de l'usage

**Tableau 1. Usage # 1 – Fluide Métallique de travail – Professionnels – Système clos et ouvert**

<b>Type de produit</b>	TP 13 – Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	-
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Levures Moisissures
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Préservation des fluides de coupe synthétiques ou à base d'huile d'origine minérale (MWF).
<b>Méthode(s) d'application</b>	Système clos et ouvert.

	<p><u>Traitement préventif</u> :</p> <p>Une application dans le concentré du fluide de coupe.</p> <p><u>Traitement curatif</u> :</p> <p>Une application par réservoir dans le fluide de coupe dilué au cours de son utilisation.</p>
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	<p><u>Traitement préventif</u> :</p> <p>1 application dans le concentré du fluide de coupe pour une concentration finale en IPBC dans le fluide de coupe dilué entre 0,005 et 0,015 %.</p> <p><u>Traitement curatif</u> :</p> <p>0,005 – 0,015 % de produit dans le fluide de coupe dilué.</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	<p>Professionnels Industriels</p>
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	<p>Tonneau de 25 à 50 kg avec un sac interne en LDPE.</p>

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 4

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Il est recommandé de déterminer la concentration optimale de produit à utiliser et de s'assurer de la compatibilité avec le fluide de coupe à l'aide d'essais en laboratoire.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Éviter le contact direct avec les composés chimiques fortement acides ou alcalins.
- Le produit est stable dans la gamme de pH 3 - 10,5.



### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs et les poussières.

Lors de la phase de manipulation du produit :

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
- Porter une combinaison de catégorie III type 6 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
- Porter une protection oculaire ;
- Porter un appareil de protection respiratoire (matériau de l'appareil à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (égout, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker à des températures supérieures à 32 °C.
- Protéger du gel.
- Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé, dans l'emballage commercial.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Durée de vie : 2 ans.

## 6. Autre(s) information(s)

-

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 4

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	FUNGITROL 400G				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2018-0118-04				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
IPBC	3-Iodo-2-propynyl butyl carbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	100